



Le Média risque de disparaître à cause de la saisie de ses comptes

Ce jeudi 7 juillet 2022, Denis Robert a fait saisir, par voix d'huissier, le compte bancaire du Média à hauteur de 87 000 euros, vidant ainsi la quasi totalité de la trésorerie de notre coopérative. À ce jour, il reste en tout et pour tout 2 000 euros.

La CGT Le Média condamne une tentative de mise à mort d'un média concurrent de celui de Denis Robert.

Nous avons déjà alerté, à l'époque où Denis Robert était directeur de la rédaction du Média, quant à son management brutal, sa volonté d'imposer des investisseurs douteux, ainsi que ses prétentions salariales indécentes.

Le Média a été condamné en première instance par le tribunal des prud'hommes à verser à Denis Robert la somme de 304 000 euros dont 108 000 avant appel. Alors que Média a fait appel et que des négociations étaient en cours, Denis Robert fait le choix de renverser la table et de priver, de fait, la structure de son droit d'appel, en la condamnant à une mort certaine.

Ces 87 000 euros, ce sont nos salaires, nos loyers, le fruit de notre travail. Ce sont les cotisations de nos sociétaires, de nos abonnés, de citoyens nous ayant fait confiance dans notre combat pour une information indépendante et libre.

Par cette saisie, il prend la décision de priver 30 salarié.es de leur outil de travail et de leur moyen de subsistance. Il pousse autant de travailleur.euses vers la précarité, simplement parce qu'il le peut, qu'il en a l'envie. Il n'était pas nécessaire d'en arriver là. C'est un choix qu'a fait Denis Robert en pleine conscience des risques auxquels il exposait notre collectif.

La CGT Le Média condamne une fois de plus des méthodes indignes et dangereuses. Nous veillerons à préserver notre outil de travail et nos emplois, coûte que coûte.

Montreuil, le 12 juillet 2022.